

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

| | |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM | 4 |
| SYNDICS PRESENTS | 5 |
| VOTES POUR | 5 |
| VOTES CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 0 |

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LE FAOU Michel

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc – LIENS Charles

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert - OLIVIER Denis

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : COMPLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION – FILIOLE DE CEINTURE – QUARTIER BEL AIR

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Dans le cadre du contrat de canal n° 2, l'ASCO du Cabedan Neuf a présenté une demande subvention pour les travaux de sécurisation des filiole de Ceinture, quartier Bel Air, sur la commune de Taillades (fiche action I.3).

Le projet prévoit de sécuriser la filiole de la Ceinture sur un linéaire global de 150 ml par la pose de cuvelage en béton.

Le montant des travaux estimé à 100 000 euros H.T. doit être financé avec un taux de subvention de 60 % par le Département de Vaucluse et la commune de Taillades.

Etant donné la conjoncture actuelle, il convient d'anticiper l'augmentation des prix, notamment des éléments en béton et de demander une aide complémentaire de 20 000 € HT.

Le nouveau budget prévisionnel de ces travaux est de 120 000.00 euros HT. Le financement est le suivant :

| | | |
|----------------------------|--------|-----------------|
| - COMMUNE DE TAILLADES | 10.0 % | 12 000.00 euros |
| - CONSEIL DEPARTEMENTAL 84 | 50.0 % | 60 000.00 euros |
| - Autofinancement | 40.0 % | 48 000.00 euros |

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du président et la demande de subvention complémentaire pour un montant de 20 000 euros H.T., et le plan de financement associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20221026-2022_032-DE

Mr HONORAT GUY

